

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Présents : Jean-Luc DELAGNEAU, Marielle GAMBA-PAILLERY, Martine DELMOTTE, Pierre BOUROTTE, Christophe COUARD, Stéphane DELMOTTE, Jean FAVOT, Sylvette FLÉTY, Didier GOUDROT, Hervé PIGEON, Sylvie RÉMOND.

Secrétaire de séance : Pierre BOUROTTE

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2020 est approuvé à l'unanimité :

M. le Maire ouvre la séance à 20h30.

Il propose l'ajout des deux points suivants à l'ordre du jour : Baux de location ; composition de la commission communale des impôts directs. La demande est approuvée à l'unanimité des membres présents.

1. Désignation du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales

Il rappelle que la date de ce conseil municipal a été imposée. Après avoir brièvement évoqué le fonctionnement des élections sénatoriales et précisé que celles-ci se dérouleront le 27 septembre, il propose à l'assemblée de passer à l'élection du représentant et de ses trois suppléants. Le procès-verbal de désignation est annexé dans son intégralité au présent procès-verbal et a donné les résultats suivants :

Délégué titulaire : Jean-Luc DELAGNEAU

Délégués suppléants : Marielle GAMBA-PAILLERY, Martine DELMOTTE, Stéphane DELMOTTE.

2. Approbation du compte de gestion 2019 – service des eaux

Le compte de gestion du receveur, strictement identique au compte administratif, est approuvé à l'unanimité.

3. Compte administratif 2019 – service des eaux

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		28 545.65		122 593.65		151 139.30
Opérations de l'exercice	113 927.16	119 689.77	64 825.20	118 843.00	178 752.36	238 532.77
TOTAUX	113 927.16	148 235.42	64 825.20	241 436.65	178 752.36	389 672.07
Résultats de clôture		34 308.26		176 611.45		210 919.71
Restes à réaliser		0.00		0.00		0.00
TOTAUX CUMULÉS		34 308.26		176 611.45		210 919.71
Résultats définitifs						

4. Affectation du résultat du services des eaux

5. Vote du budget primitif 2020 – service des eaux

Le conseil municipal adopte le budget primitif de la commune voté à l'équilibre :

Fonctionnement : 160 508 €

Investissement : 391 688 €

6. Etude thermique

Monsieur le Maire affirme à l'assemblée que nous sommes – enfin – propriétaires du café et du bâtiment de logements locatif, et que nous sommes officiellement retenus par 1000 cafés.

Afin de faire avancer le dossier, il propose de réaliser une étude thermique pour l'isolation et le mode de chauffage.

Les dossiers seront étudiés mais la décision reste en attente. Une demande sera également faite auprès du SDEY et des renseignements pris sur l'isolation à 1 €.

7. Baux de location

La commune a acquis un ensemble de quatre logements locatifs sis 41 rue du Professeur Ramon,

Désignation et consistance des locaux loués :

Appartement 1

Situation : 41 rue du Professeur Ramon, apt 1

Appartement de 44 mètres carrés. Le locataire occupe les lieux depuis le 01 juillet 2018, loués par l'ancienne propriétaire. Le loyer actuel est de 335 € sans les charges, le Maire propose de reconduire ce loyer qui sera révisé chaque année à la date anniversaire du contrat en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers à cette même date.

Le dépôt de garantie a été redonné par l'ancienne propriétaire sous forme de chèque.

Appartement 2

Appartement de 43 mètres carrés, actuellement vacant, proposé à 385 € sans les charges.

Appartement 3

Appartement de 33 mètres carrés, actuellement vacant, proposé à 345 € sans les charges.

Appartement 4

Appartement de 42 mètres carrés. Le locataire occupe les lieux depuis le 30 juillet 2012, loués par l'ancienne propriétaire. Le loyer actuel est de 345 € sans les charges, le Maire propose de reconduire ce loyer qui sera révisé chaque année à la date anniversaire du contrat en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers à cette même date.

Le dépôt de garantie a été redonné par l'ancienne propriétaire sous forme de chèque.

8. Composition de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite aux élections municipales, il convient de renouveler la commission communale des impôts directs (CCID).

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée : du Maire, Président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. La liste est réalisée dans un délai de deux mois à compter de l'installation du conseil municipal à partir d'une liste en nombre double proposée sur délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal dresse alors une liste de 24 noms.

9. Point sur le projet de café

Le café doit faire l'objet d'un descriptif par corps de métier afin d'assurer les suivis de chantier. Cette demande de devis descriptif devra être faite sous 8 jours en parallèle d'une demande de devis à trois entreprises pour l'électricité et le gros œuvre. L'attribution du marché ne sera pas nécessairement réservée au moins disant, d'autres critères sont à prendre en compte et en particulier le délai de réalisation des travaux.

Les devis pour l'étude thermique sont déjà demandés.

La rédaction des baux de location des logements et la recherche de locataires sont en cours.

M. le Maire confirme que la candidature de Bellechaume est retenue par l'équipe de 1000 cafés.

Le Maire précise également que l'achat et les travaux pourraient bénéficier d'une subvention plafonnée à 30 000 € ; une demande a été transmise au conseil Départemental.

10. Questions diverses

- La route principale a été balayée
 - Il convient d'être prudent sur la route de la salle des fêtes qui a été gravillonnée
 - Une fuite d'eau importante a été signalée mercredi soir venant d'un robinet non fermé sur le parking de la salle des fêtes.
 - En ce qui concerne l'éclairage du parking de la salle des fêtes. Le SDEY prévoit une formation de deux personnes. Pour le moment, c'est le SDEY qui pilote et la commande est programmée pour que l'éclairage dure toute la nuit le 14 juillet.
 - Il convient de rajouter une fiche réflexe pour les cloches de l'église.
 - Un devis de contrôle des aires de jeux a été demandé. D'autre vont l'être prochainement. La présence de véhicule devient vraiment gênante et des possibilités seront étudiées prochainement.
 - M. le Maire a reçu des plaintes orales pour des feux de branchages et herbes sèches gênant le voisinage. Un rappel de la loi sera fait dans le prochain « Avis à la population » mentionnant la possibilité d'amende.
 - M. le Maire adresse ses compliments à la commission des fleurs pour le travail fait à la salle des fêtes.
 - Un premier devis a été reçu en ce qui concerne la réalisation d'une dalle au local communal : 16 000 €. Un second devis sera demandé mais si l'ordre de prix est le même, cela ne fait pas partie des priorités actuelles et le projet sera remis à plus tard.
- Le conseil municipal prépare l'organisation des festivités du 14 juillet dans ce contexte particulier.